



**Recommandation 2150 (2019)<sup>1</sup>**

Version provisoire

## **Renforcement de la coopération avec les Nations Unies dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030**

Assemblée parlementaire

1. L'Assemblée parlementaire se réfère à sa [Résolution 2271 \(2019\)](#) sur le renforcement de la coopération avec les Nations Unies dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.
2. Elle recommande que le Comité des Ministres:
  - 2.1. consulte l'Assemblée parlementaire dès le premier stade de la préparation du débat bisannuel à l'Assemblée générale des Nations Unies et du projet de résolution sur la «Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Conseil de l'Europe», ainsi que, le cas échéant, au cours du processus de préparation de la contribution du Conseil de l'Europe à l'examen de l'état d'avancement de la réalisation des Objectifs de développement durable;
  - 2.2. encourage les gouvernements des États membres et observateurs du Conseil de l'Europe à inclure des membres de l'Assemblée parlementaire dans leurs délégations auprès de l'Assemblée générale aux fins du débat bisannuel sur la «Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Conseil de l'Europe», ainsi qu'aux divers stades de l'examen de l'état d'avancement de la réalisation des ODD, notamment au sein du Forum politique de haut niveau pour le développement durable;
  - 2.3. envisage de mettre en place au niveau des Délégués des Ministres des échanges de vues réguliers sur les questions ayant trait à la contribution du Conseil de l'Europe à la réalisation des ODD, avec la participation d'experts des capitales et de hauts responsables des Nations Unies, ainsi que de l'Assemblée parlementaire;
  - 2.4. trouve une solution pragmatique permettant au Conseil de l'Europe d'être représenté au siège des Nations Unies à New York.

---

1. *Discussion par l'Assemblée* le 9 avril 2019 (12<sup>e</sup> séance) (voir [Doc. 14848](#), rapport de la commission des questions politiques et de la démocratie, rapporteur: M. Adão Silva; [Doc. 14861](#), avis de la commission sur l'égalité et la non-discrimination, rapporteure: M<sup>me</sup> Petra Bayr). *Texte adopté par l'Assemblée* le 9 avril 2019 (12<sup>e</sup> séance).

